RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 20702
Numéro SIREN : 383 313 459
Nom ou dénomination : PARTNER SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 7195

PARTNER SYSTEMES
Société par actions simplifiée
Au capital de 137 909 €uros
Siège : 10 Avenue du Grand COTTIGNIES
Parc de L'ECLUSE
59 290 WASQUEHAL
RCS LILLE METROPOLE 385 515 459

Certifiés conformes
La Présidence
La SAS PARTNER SYTEMES
GROUPE
Laurent Charles

COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 septembre 2019

(1) **BILAN - ACTIF**

20 SCO7195 ED

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 avenue du Grand Cottignies 59290 WASQUEHAL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 3 3 1 3 4 5 9 0 0 0 4 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 610	AG 49 526	83
	Fonds commercial (1)	AH	809 736	AI	809 736
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	83 846	AK	83 846
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 655	AS 1 655	
	Autres immobilisations corporelles	AT	600 709	AU 391 806	208 903
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	11 200	CV	11 200
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	47 905	BI	47 905
	TOTAL (II)	BJ	1 604 664	BK 442 988	1 161 676
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	1 280 112	BU 14 816	1 265 296
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 887 025	BY 99 482	2 787 543
	Autres créances (3)	BZ	301 231	CA	301 231
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	883 480	CG	883 480
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	176 272	CI	176 272
	TOTAL (III)	CJ	5 528 122	CK 114 299	5 413 823
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 132 786	1A 557 287	6 575 499

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 137 909)	DA	137 909
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 195 624
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence [illegible])	DC	
	Réserve légale (3)	DD	13 790
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 874 188
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	574 951
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 796 463
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	278 139
	TOTAL (III)	DR	278 139
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 688 275
	Dettes fiscales et sociales	DY	483 457
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	160 606
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 195
	TOTAL (IV)	EC	2 500 897
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 575 499

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 439 919
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ANNEXE

Principes comptables

Les comptes annuels de la SAS PARTNER SYSTEMES, relatifs à l'exercice du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* continuité de l'exploitation ;
* importance relative ;
* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
* indépendance des exercices ;
* méthode des coûts historiques ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation.

Méthodes comptables particulières

Les méthodes comptables particulières seront examinées dans les notes ci-après, en fonction du poste concerné dans les comptes de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evénements significatifs survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels ainsi que des droits versés lors de l'acquisition des fichiers d'adresses commerciales,
- du fonds commercial pour €. 809 736 valorisé le 29 septembre 2012 suite à la fusion avec la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES.

Les immobilisations non réévaluées figurent pour leur coût d'acquisition historique.

Aucune dépréciation n'a été constatée car la valeur de marché est supérieure à sa valeur comptable.

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce articles L. 123-12 à L. 123-28, du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 homologué le 08/09/2014 et publié au Journal Officiel le 15/10/2014, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

La production immobilisée d'un montant de €. 4 450.60 correspondant à l'utilisation du matériel informatique figure au stock sur l'exercice précédent.

La durée d'utilisation des immobilisations non décomposables est alignée sur la durée d'usage.

Les durées et modes d'amortissements appliqués aux différentes catégories d'immobilisations non décomposables sont les suivants :

- les immobilisations incorporelles :	à 1 ans en linéaire
- le matériel industriel :	5 à 10 ans en linéaire
- les agencements et aménagements :	8,10 à 15 ans en linéaire
- le matériel de transport :	4 à 5 ans en linéaire
- le matériel de bureau et informatique	1,3 à 5 ans en linéaire et 3 ou 4 ans dégressif
- le mobilier	10 ans en linéaire

Stock

Le stock de produits neufs est valorisé au dernier prix d'achat

Le stock de produits anciens est déprécié par comparaison entre la valeur vénale des produits et la valeur d'achat reprise en stock.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leurs valeurs nominales.

Les dettes pour congés à payer et les charges sociales et fiscales correspondantes ont été inscrites au passif du bilan sous la rubrique *"dettes fiscales et sociales"*.

Les créances douteuses sur clients ont été dépréciées à concurrence de leur montant hors TVA, jugé irrécouvrable.

Les produits à recevoir rattachés aux clients et les charges à payer rattachées aux dettes fournisseurs ont été comptabilisés toutes taxes comprises.

Provisions pour risques et charges

La provision pour charges de € 278 139 correspond :

- à la provision pour impôts différés sur la plus value latente constatée lors de l'opération de fusion au 29 septembre 2012 avec la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES : € 269 912.
- à la provision pour retraite relative à la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES : € 8 227.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Au compte de résultat, les variations des stocks de marchandises correspondent à une augmentation du stock si la variation est affectée d'un signe (-) et à une diminution du stock si la variation n'est affectée d'aucun signe.

Conformément à la note du CNCC du 23 mai 2013 :

- le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) relatif à l'année civile 2018, soit €. 44 405 a été enregistré en déduction des charges de personnel,

Au titre de l'exercice clos, le CICE a augmenté le résultat d'exploitation pour un montant net de €. 12 595.

Le CICE obtenu au titre de l'année précédente a permis de réaliser au cours de l'exercice des investissements corporels pour un montant de €. 102 659.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les dettes d'emprunts assorties de nantissement ou de gages figurent au bilan pour €. 105 306.

Les engagements financiers hors bilan sont les suivants :

- intérêts à courir sur emprunt :	€.	1 448
- loyers de crédit bail mobilier à courir :	€.	10 802

Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités conventionnelles de départ volontaire à la retraite s'élèvent à €. 83 104, charges sociales et fiscales comprises estimées à 35% des indemnités brutes.
Il n'est pas tenu compte ni du taux de mortalité, ni du taux de rotation du personnel, ni du taux d'inflation, ni du taux d'actualisation. Il n'est pas indexé ni actualisé.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est divisé en 689 545 actions de €.0,20 chacune de valeur nominale, toutes les parts conférant les mêmes droits.

La société est détenue depuis le 1er mars 2018 à hauteur de 99,99% par la SAS PARTNER SYSTEMES GROUPE.

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif moyen s'élève à 33 salariés.

Les autres informations de l'annexe sont données dans les tableaux suivants :

- tableau des emprunts
- tableau des opérations de crédit-bail
- détail des comptes de régularisation actif-passif
- tableau des mouvements d'immobilisations Cerfa 2054
- tableau des amortissements Cerfa 2055
- tableau des provisions Cerfa 2056
- état des échéances des créances et des dettes Cerfa 2057
- liste des filiales et participations Cerfa 2059G

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES
10 avenue du Grand Cottignies
Parc de l'Ecluse
59290 WASQUEHAL

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D AVANCE			63 195		

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise	SAS PARTNER SYSTEMES 10 avenue du Grand Cottignies Parc de l'Ecluse 59290 WASQUEHAL

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONST.D AVANCE			176 272		

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise	SAS PARTNER SYSTEMES 10 avenue du Grand Cottignies Parc de l'Ecluse 59290 WASQUEHAL

Charges à payer	Montant
FOURN - FACT. NON PARVENUES	367 390
INT COURUS NON ECHUS	55
PERSONNEL - CONGES A PAYER	73 360
CHARGES A PAYER SUR C.P	29 065
ETAT CHARGES A PAYER	24 254
CLIENTS - R.R.R A ACCORDER	51 673

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR CA17PROREC

Désignation de l'entreprise	SAS PARTNER SYSTEMES 10 avenue du Grand Cottignies Parc de l'Ecluse 59290 WASQUEHAL

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	470 662
FOURN - R.R.R. A OBTENIR	78 756
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	880

Cegid Group

PARTNER SYSTEMES
Société par actions simplifiée
au capital de 137 909 €uros
Siège social : 10 avenue du Grand Cottignies - Parc de l'Ecluse, 59290 WASQUEHAL
383 313 459 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 574 951,31 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	574 951,31 €uros
A titre de dividendes pour : Soit 0,725 €uros par action	500 000,00 €uros
Le solde soit : En totalité au compte "autres réserves".	74 951,31 €uros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 mars 2020.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1,46 €uros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 499 998,55 €uros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :
234 445,30 €uros, soit 0,34 €uros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 53,38 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 234 391,92 €uros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
303 399,80 €uros, soit 0,44 €uros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,88 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303 398,92 €uros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
399 936,10 €uros, soit 0,58 €uros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,16 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 399 934,94 €uros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
PARTNER SYSTEMES GROUPE
Laurent charles



PARTNER SYSTEMES
Société par actions simplifiée
au capital de 137 909 €uros
Siège social : 10 avenue du Grand Cottignies - Parc de l'Ecluse,
59290 WASQUEHAL
383 313 459 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

Exercice clos le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice écoulé est pratiquement identique à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons nos activités et nos orientations.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous devons vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces informations.

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous devons vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces informations.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 137 404,87 €uros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 113 173 €uros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 434 744,91 €uros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 197 758,39 €uros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 94 589,66 €uros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 271 468,86 €uros.

Le montant des charges sociales s'élève à 491 310,19 €uros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 33 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 114 608,98 €uros.

Le montant des autres charges s'élève à 836 255,35 €uros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12 440 736,34 €uros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 809 842,87 €uros.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 692,67 €uros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 808 150,20 €uros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 8 466,11 €uros,

- d'un impôt sur les sociétés de 241 665,00 €uros,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 574 951,31 €uros.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 575 499,83 €uros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 574 951,31 €uros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	574 951,31 €uros
A titre de dividendes pour : Soit 0,725 €uros par action	500 000,00 €uros
Le solde soit : En totalité au compte "autres réserves".	74 951,31 €uros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 296 462,89 €uros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 31 mars 2020.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1,46 €uros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 499 998,55 €uros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :
234 445,30 €uros, soit 0,34 €uros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 53,38 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 234 391,92 €uros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
303 399,80 €uros, soit 0,44 €uros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,88 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303 398,92 €uros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
399 936,10 €uros, soit 0,58 €uros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,16 €uros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 399 934,94 €uros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 6 003 €uros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

Rémunération des Directeurs Généraux

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération des Directeurs Généraux.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux

Fait à WASQUEHAL
Le 12 mars 2020

La Présidence
La société PARTNER SYSTEMES GROUPE
Laurent CHARLES



Experts Comptables Associés
AUDIT

ECA Audit
67 rue de Luxembourg
59777 Euralille
France
Téléphone : + 33 (0) 3 20 14 95 40
Télécopieur : + 33 (0) 3 20 14 95 49
www.deloitte.fr

PARTNER SYSTEMES

Société par actions simplifiée

10 Avenue du Grand Cottignies

59290 WASQUEHAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Douai
685 820 458 RCS Lille Métropole
TVA : FR 12 685 820 458

Une entité du réseau Deloitte

Experts Comptables Associés
AUDIT

PARTNER SYSTEMES

Société par actions simplifiée

10 Avenue du Grand Cottignies

59290 WASQUEHAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux associés de la société PARTNER SYSTEMES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARTNER SYSTEMES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Experts Comptables Associés
AUDIT

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

u

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme prévu par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 17 mars 2020

Le commissaire aux comptes

ECA AUDIT

Edouard LHOMME

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARTNER SYSTEMES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 10 avenue du Grand Cottignies 59290 WASQUEHAL — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 3 3 1 3 4 5 9 0 0 0 4 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2019

				Brut		Amortissements, provisions	Net
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 610	AG	49 526	83
		Fonds commercial (1)	AH	809 736	AI		809 736
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	83 846	AK		83 846
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 655	AS	1 655	
		Autres immobilisations corporelles	AT	600 709	AU	391 806	208 903
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	11 200	CV		11 200
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	47 905	BI		47 905
		TOTAL (II)	BJ	1 604 664	BK	442 988	1 161 676
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 280 112	BU	14 816	1 265 296
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 887 025	BY	99 482	2 787 543
		Autres créances (3)	BZ	301 231	CA		301 231
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	883 480	CG		883 480
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	176 272	CI		176 272
		TOTAL (III)	CJ	5 528 122	CK	114 299	5 413 823
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 132 786	IA	557 287	6 575 499

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 137 909)	DA	137 909
	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	Réserve légale (3)	DD	13 790
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 874 188
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	574 951
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 796 463
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	278 139
	TOTAL (III)	DR	278 139
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 688 275
	Dettes fiscales et sociales	DY	483 457
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	160 606
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 195
	TOTAL (IV)	EC	2 500 897
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 575 499

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 439 919
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ANNEXE

Principes comptables

Les comptes annuels de la SARL PARTNER SYSTEMES, relatifs à l'exercice du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* continuité de l'exploitation ;
* importance relative ;
* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
* indépendance des exercices ;
* méthode des coûts historiques ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation.

Méthodes comptables particulières

Les méthodes comptables particulières seront examinées dans les notes ci-après, en fonction du poste concerné dans les comptes de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evénements significatifs survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels ainsi que des droits versés lors de l'acquisition des fichiers d'adresses commerciales,
- du fonds commercial pour €. 809 736 valorisé le 29 septembre 2012 suite à la fusion avec la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES.

Les immobilisations non réévaluées figurent pour leur coût d'acquisition historique.

Aucune dépréciation n'a été constatée car la valeur de marché est supérieure à sa valeur comptable.

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce articles L. 123-12 à L. 123-28, du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 homologué le 08/09/2014 et publié au Journal Officiel le 15/10/2014, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

La production immobilisée d'un montant de €. 4 450.60 correspondant à l'utilisation du matériel informatique figure au stock sur l'exercice précédent.

La durée d'utilisation des immobilisations non décomposables est alignée sur la durée d'usage.

Les durées retenues pour les différentes catégories d'immobilisations non décomposables sont les suivants :

- les immobilisations incorporelles :	à 1 ans en linéaire
- le matériel industriel :	5 à 10 ans en linéaire
- les agencements et aménagements :	8,10 à 15 ans en linéaire
- le matériel de transport :	4 à 5 ans en linéaire
- le matériel de bureau et informatique	1,3 à 5 ans en linéaire et 3 ou 4 ans dégressif
- le mobilier	10 ans en linéaire

Stock

Le stock de produits neufs est valorisé au dernier prix d'achat

Le stock de produits anciens est déprécié par comparaison entre la valeur vénale des produits et la valeur d'achat reprise en stock.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leurs valeurs nominales.

Les dettes pour congés à payer et les charges sociales et fiscales correspondantes ont été inscrites au passif du bilan sous la rubrique *"dettes fiscales et sociales"*.

Les créances douteuses sur clients ont été dépréciées à concurrence de leur montant hors TVA, jugé irrécouvrable.

Les produits à recevoir rattachés aux clients et les charges à payer rattachées aux dettes fournisseurs ont été comptabilisés toutes taxes comprises.

Provisions pour risques et charges

La provision pour charges de € 278 139 correspond :

- à la provision pour impôts différés sur la plus value latente constatée lors de l'opération de fusion au 29 septembre 2012 avec la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES : € 269 912.
- à la provision pour retraite relative à la SARL PARTNER SYSTEMES INFORMATIQUES : € 8 227.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Au compte de résultat, les variations des stocks de marchandises correspondent à une augmentation du stock si la variation est affectée d'un signe (-) et à une diminution du stock si la variation n'est affectée d'aucun signe.

Conformément à la note du CNCC du 23 mai 2013 :

- le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) relatif à l'année civile 2018, soit €. 44 405 a été enregistré en déduction des charges de personnel,

Au titre de l'exercice clos, le CICE a augmenté le résultat d'exploitation pour un montant net de €. 12 595.

Le CICE obtenu au titre de l'année précédente a permis de réaliser au cours de l'exercice des investissements corporels pour un montant de €. 102 639.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les dettes d'emprunts assorties de nantissement ou de gages figurent au bilan pour €. 105 306.

Les engagements financiers hors bilan sont les suivants :

- intérêts à courir sur emprunt :	€.	1 448
- loyers de crédit bail mobilier à courir :	€.	10 802

Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités conventionnelles de départ volontaire à la retraite s'élèvent à €. 83 104, charges sociales et fiscales comprises estimées à 35% des indemnités brutes.
Il n'est pas tenu compte ni du taux de mortalité, ni du taux de rotation du personnel, ni du taux d'inflation, ni du taux d'actualisation. Il n'est pas indexé ni actualisé.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est divisé en 689 545 actions de €.0,20 chacune de valeur nominale, toutes les parts conférant les mêmes droits.

La société est détenue depuis le 1er mars 2018 à hauteur de 99,99% par la SAS PARTNER SYSTEMES GROUPE.

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif moyen s'élève à 33 salariés.

Les autres informations de l'annexe sont données dans les tableaux suivants :

- tableau des emprunts
- tableau des opérations de crédit-bail
- détail des comptes de régularisation actif-passif
- tableau des mouvements d'immobilisations Cerfa 2054
- tableau des amortissements Cerfa 2055
- tableau des provisions Cerfa 2056
- état des échéances des créances et des dettes Cerfa 2057
- liste des filiales et participations Cerfa 2059G

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES
10 avenue du Grand Cottignies
Parc de l'Ecluse
59290 WASQUEHAL

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D AVANCE			63 195		

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES

10 avenue du Grand Cottignies
Parc de l'Ecluse
59290 WASQUEHAL

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONST.D AVANCE			176 272		

Cegid Group

1

Désignation de l'entreprise	SAS PARTNER SYSTEMES 10 Avenue du Grand Cottignies Parc de l'Ecluse 59290 WASQUEHAL

Charges à payer	Montant
FOURN - FACT. NON PARVENUES	367 390
INT COURUS NON ECHUS	55
PERSONNEL - CONGES A PAYER	73 360
CHARGES A PAYER SUR C.P	29 065
ETAT CHARGES A PAYER	24 254
CLIENTS - R.R.R A ACCORDER	51 673

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS PARTNER SYSTEMES

10 avenue du Grand Cottignies
Parc de l'Ecluse
59290 WASQUEHAL

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	470 662
FOURN - R.R.R. A OBTENIR	78 756
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	880

Cegid Group

Liste des emprunts

Code	Libellé de l'emprunt	Capital	Taux	Durée	Date de souscription	Echéance	Périodicité	Dernière échéance	Date dern. échéance
Numéro de compte :	164991								
[redacted]		[redacted]	0,96	48	21/01/2016	783,91	Mensuel	784,02	01/01/2020
11	CDN-EMPRUNT C4 PICASSO	18 800,00	0,90	48	30/03/2016	[redacted]	[redacted]	[redacted]	
Numéro de compte :	164993								
12	CDN- EMPRUNT C4 PICASSO	39 400,00	0,86	48	29/09/2016	835,33	Mensuel	835,17	30/09/2020
Numéro de compte :	164994								
13	Emprunt Opel-Citroen-Polo	116 000,00	0,97	48	10/10/2018	2 464,83	Mensuel	2 464,79	08/10/2022

Tableau des emprunts

Organisme Capital Taux d'intérêt	Durée Conclu Fin	Dû au 01/10/2018	Souscrit	Remboursé	Dû au 30/09/2019	Capital restant dû - 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
CDN- EMPRUNT IVECO	01/02/2016	12 457,77		9 328,28	3 129,49	3 129,49		
-	48 Mois							
36 900,00	21/01/2016							
0,96 %	01/01/2020							
CDN-EMPRUNT C4 PICASSO	30/04/2016	7 129,26		4 742,28	2 386,98	2 386,98		
-	48 Mois							
18 800,00	30/03/2016							
0,90 %	31/03/2020							
CDN- EMPRUNT C4 PICASSO	30/10/2016	19 869,29		9 892,03	9 977,26	9 977,26		
-	48 Mois							
39 400,00	29/09/2016							
0,86 %	30/09/2020							
Emprunt Opel-Citroen-Polo	08/11/2018		116 000,00	26 187,37	89 812,63	28 834,77	60 977,86	
-	48 Mois							
116 000,00	10/10/2018							
0,97 %	08/10/2022							
211 100,00	**TOTAUX**	**39 456,32**	**116 000,00**	**50 149,96**	**105 306,36**	**44 328,50**	**60 977,86**	

Etat des engagements liés aux crédits-bails au 30/09/2019

Code	Désignation	Redevances payées Exercice	Redevances payées Cumulées	Redevances restant à payer - 1 an	Redevances restant à payer 1 à 5 ans	Redevances restant à payer plus de 5 ans	Redevances restant à payer Total	V. rachat
218200 MATERIEL DE TRANSPORT								
0000000309	GOLF DM-423-RD	761,42	18 008,50					1 887,80
0000000310	GOLF FV-338-MJ	4 082,10	17 726,21					1 854,16
0000000311	POLO EB-839-ZM	3 792,96	12 867,51	2 212,56			2 212,56	1 538,89
0000000312	Polo EB-840-ZM	3 792,96	12 867,51	2 212,56			2 212,56	1 538,89
Sous-total compte 218200		**12 429,44**	**61 469,73**	**4 425,12**			**4 425,12**	**6 819,74**
Total du compte 612200		**12 429,44**	**61 469,73**	**4 425,12**			**4 425,12**	**6 819,74**
612231 LOCATION VEHICULES								
218200 MATERIEL DE TRANSPORT								
0000000322	TRAFIC VW EF-044-ZZ	6 377,16	18 840,05	6 377,16			6 377,16	3 206,29
Sous-total compte 218200		**6 377,16**	**18 840,05**	**6 377,16**			**6 377,16**	**3 206,29**
Total du compte 612231		**6 377,16**	**18 840,05**	**6 377,16**			**6 377,16**	**3 206,29**
Total général		**18 806,60**	**80 309,78**	**10 802,28**			**10 802,28**	**10 026,03**

Dotations simulées sur crédits-balls au 30/09/2019

Code	Désignation	Valeur achat	Dot. exercice	Cumul antérieur	VNC	Dépôt garantie	Redevances	Charges financ.
[redacted]								
0000000270	Golf 7 DD-653-WX	20 641,61		20 641,61				[redacted]
0000000309	GOLF DM-423-RD	18 878,00	3 775,60	14 242,40	860,00		761,42	-3 014,18
0000000310	GOLF FV-338-MJ	18 542,00	3 708,40	11 362,13	3 471,47		4 082,10	373,70
0000000311	POLO EB-839-ZM	15 389,00	3 077,80	7 361,07	4 950,13		3 792,96	715,16
0000000312	Polo EB-840-ZM	15 388,91	3 077,78	7 361,02	4 950,11		3 792,96	715,18
0000000322	TRAFIC VW EF-044-ZZ	32 062,88	8 015,72	15 652,92	8 394,24		6 377,16	-1 638,56
Total du compte 218200		**120 902,40**	**21 655,30**	**76 621,15**	**22 625,95**		**18 806,60**	**-2 848,70**
Total général		**120 902,40**	**21 655,30**	**76 621,15**	**22 625,95**		**18 806,60**	**-2 848,70**



1CC/2020/00/71/95

Compte de résultat confidentiel

Date de saisie : 24/07/2020

Numéro de dépot : 007195

N° Gestion : 1991B20702

N° Siren : 383 313 459

Dénomination : PARTNER SYSTEMES

Adresse : 10 avenue du Grand Cottignies Parc de l Ecluse 59290 Wasquehal

Millesime : 2019